

# RECONNUS HANDICAPÉS, ET PUIS QUOI ENCORE ?!

**Ce n'est pas une étiquette, ni un gros mot.** Diabète, acouphènes, dyslexie, insuffisance rénale, lombalgie, épilepsie, glaucome, dépression... Nous pouvons tous être concernés par une situation de handicap. Le handicap existe dès lors qu'un problème de santé a des conséquences sur l'activité professionnelle. **La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé permet de continuer à exercer son métier dans un environnement professionnel adapté.**



Déborah PERROTTET



Rachid MATTI

*Des solutions existent pour concilier  
handicap et emploi.  
parlons-en !*

Une production réalisée à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l'agefiph

**activ box**  
SENSIBILISATION & HANDICAP